

# Garantie Mabe (Hottes GE)

Toutes les réparations sous garantie sont effectuées par nos Centres de réparation ou par nos réparateurs agréés Customer Care®. Pour faire la demande d'une réparation en ligne, visitez le [www.electromenagersge.ca](http://www.electromenagersge.ca) ou appelez au 1-800-561-3344. Veuillez avoir les numéros de série et de modèle de votre appareil à portée de main lorsque vous appelez pour obtenir un service

## **Période de garantie :**

**Un an** à compter de la date d'achat d'origine

## **Mabe remplacera :**

**Toute pièce** défectueuse de la hotte de cuisinière en raison d'un vice de matériau ou de fabrication. Au cours de cette **garantie limitée d'un an**, Mabe fournira également, **sans frais**, toute la main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement à domicile de la pièce défectueuse.

## **Ce que Mabe ne couvre pas :**

- Toute visite à votre domicile pour vous expliquer le fonctionnement de l'appareil.
- L'installation, la livraison ou un entretien inadéquat.
- Toute défectuosité du produit attribuable à une utilisation abusive ou inadéquate, s'il a été utilisé à toute autre fin que celle pour laquelle il a été conçu, ou s'il a été utilisé à des fins commerciales.
- Le remplacement des fusibles ou le réenclenchement des disjoncteurs de votre domicile.
- Tout dommage au produit attribuable à un accident, un incendie, une inondation ou une catastrophe naturelle.
- Tout dommage accessoire ou indirect, causé par des défaillances possibles de l'appareil.
- Tout dommage causé après la livraison.
- Tout produit auquel il n'est pas possible d'accéder pour effectuer les réparations nécessaires.

*Cette garantie est offerte à l'acheteur initial, ainsi qu'à tout propriétaire subséquent d'un produit acheté en vue d'une utilisation domestique au Canada. Si le produit se situe dans une zone où aucun réparateur agréé par Mabe n'est disponible, vous devrez peut-être assumer les frais de déplacement de celui-ci ou apporter le produit à un atelier de réparation agréé par Mabe.*

*Dans certaines provinces, il est interdit d'exclure ou de limiter les dommages indirects ou accessoires. La présente garantie vous confère des droits juridiques spécifiques. Vous pouvez bénéficier d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre. Pour connaître les droits dont vous bénéficiez dans votre province, communiquez avec le bureau des Relations avec les consommateurs de votre région ou de votre province.*

**Garant : Mabe Canada Inc. Burlington, Ontario**